



Répartition des moyens pour la rentrée 2013 : **Insuffisant !**

A la rentrée 2013, 7 358 emplois vont être créés. Bien qu'insuffisants, il s'agit toutefois d'un mieux au regard des 80 000 emplois supprimés sur les 5 années précédentes.

Toutefois le satisfecit s'arrête là !

Dans toutes les académies, sauf la Guyane, les recrutements ne permettent même pas de rattraper le taux d'encadrement de 2011.

Le ministère affiche plusieurs priorités pour la rentrée 2013 : accompagner les montées pédagogiques et améliorer le remplacement.

Autre nouveauté pour 2013, le ministère semble s'orienter vers une attribution de ses postes en fonction des besoins réels, en donnant la priorité aux académies les plus déficientes en termes d'encadrement. Les académies de Versailles et de Créteil sont ainsi les plus dotées. En revanche, une académie comme Nancy-Metz perd 50 postes dans le premier degré et 26 dans le second degré...

***Nous vous invitons à consulter
l'ensemble des documents présentés en
Comité Technique Ministériel le 20 décembre 2012
sur notre site internet :***

www.unsen.cgt.fr

Sommaire

page 2 :
***Emplois d'enseignants
dans le 1^{er} degré***

page 3 :
***Emplois d'enseignants
dans le 2nd degré***

page 4 :
Emplois de CPE

page 5 :
Emplois administratifs

page 6 :
***Emplois d'Assistants
de service social***

page 7 :
***Les annonces
sur le quinquennat***

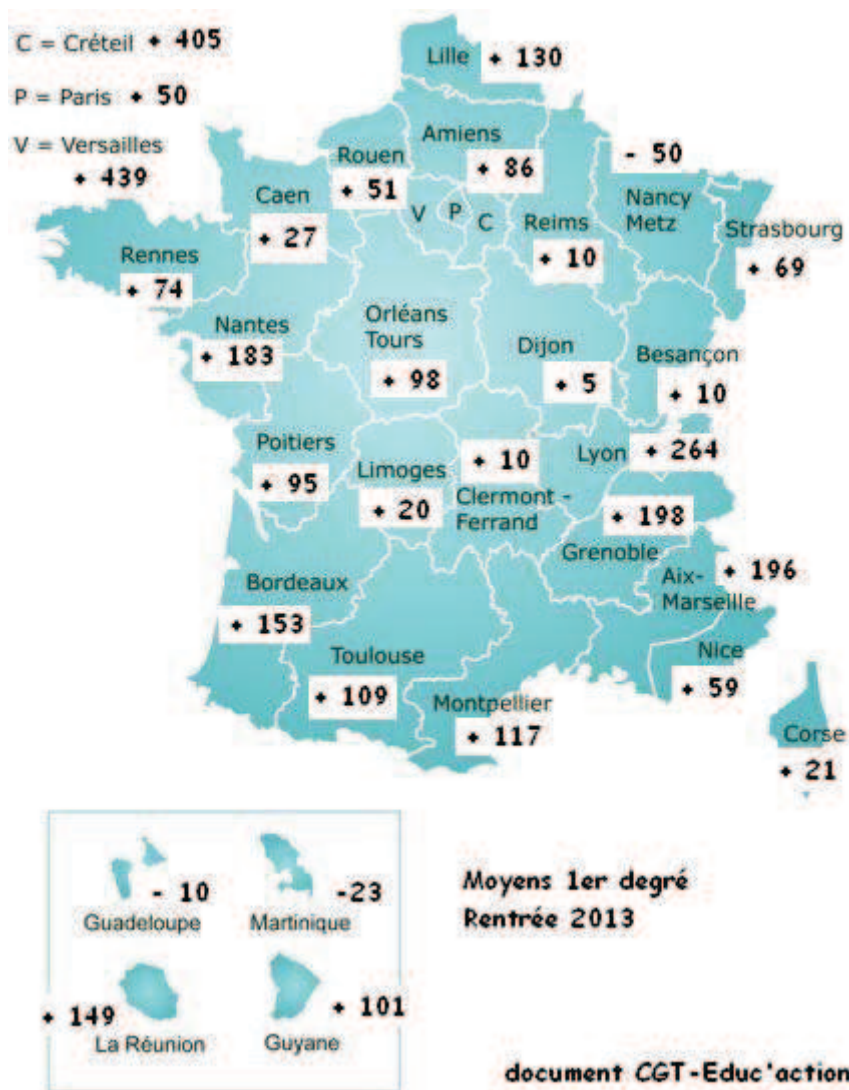
page 8 :
Notre analyse

Evolution des moyens pour rentrée 2012 : 7 358 dans l'enseignement public

Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré	Emplois d'enseignants dans le 2nd degré	Emplois de CPE	Emplois administratifs	Emplois d'Assistants de service social
+ 3 006 <i>Voir répartition page 2</i>	+ 3 764 <i>Voir répartition page 3</i>	+ 88 <i>Voir répartition page 4</i>	+ 100 <i>Voir répartition page 5</i>	+ 50 <i>Voir répartition page 6</i>

A noter aussi la création de 350 ETP d'AVS-I dont la répartition sera précisée au printemps 2013.

Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré



Le ministère a annoncé une priorité donnée au remplacement mais les moyens donnés semblent bien dérisoires par rapport aux besoins. Ceci d'autant plus que les postes de remplacement seront pourvus à l'aide d'étudiants admissibles au concours exceptionnels et recrutés sur contrat ! Ces étudiants effectueront un tiers temps de service d'enseignement en qualité de remplaçants ! Il s'agit ni plus ni moins que l'installation de la précarité dans le premier degré ! Toujours plus loin dans la mise à mal du statut...

Le ministère annonce par ailleurs vouloir faire de la scolarité dès 2 ans sa priorité pour les académies les plus populaires.

L'objectif affiché pour 2013 est de 6 000 préscolarisations dans 15 académies ciblées. Si l'objectif est louable, les moyens alloués semblent dérisoires : par exemple, en Seine-Saint-Denis, pour rattraper le taux national de scolarisation des 2 ans (10 %) il faudrait la création de près de 200 postes...

Au niveau national, ce sont plus de 30 000 enfants supplémentaires qui sont attendus, ce qui correspond à 1 000 postes pour conserver le taux d'encadrement actuel. Ce sont donc 2 000 postes seulement sur les 3 006 qui permettent d'améliorer l'accueil des élèves.